

## Résumé de la négociation intéressement du 29/03/22

### CONTEXTE :

**Le directeur** commence en nous expliquant qu'il a besoin de résultats financiers pour être crédible par rapport à Framatome.

**Un élu CFDT** rappelle que beaucoup d'établissements Framatome ne sont pas rentable seul et que Vallourec est le contre-exemple de cela, puisqu'il a mis en place un accord pour redresser les pertes dès 2017 et il poursuit dans cette logique avec le nouvel actionnaire. Pour nous l'intérêt d'un accord d'intéressement est de motiver les salariés, sinon à quoi bon le rédiger ! Il nous faut donc des objectifs atteignables même s'ils doivent être ambitieux.

- Les chiffres financiers depuis 2018 avec le prévisionnel 2022 nous sont donnés soit pour 2022 :  
Chiffre d'Affaire 25,9 M€(CA) au 30/11. Résultat Brut d'Exploitation (RBE) -3,02M€ au 30/11.

Les caractéristiques de l'accord d'intéressement, soit :

- Qu'il n'est pas obligatoire et concerne tous les salariés.
- Liés aux résultats et au fonctionnement de l'entreprise
- Les critères doivent être aléatoires.
- Et à durée déterminé en l'occurrence jusqu'à fin novembre 2022.

**Le directeur** ajoute que nous tenons le rythme de 900 tubes par semaine et que les rebuts de MHI avant sonde SAX sont entre 15 et 16 %.

**Un élu CFDT** demande si les PEN vont nous ralentir ? **Le directeur** affirme que non la Bender permettant de travailler en parallèle sur ONET et la commande ENSA qui est repoussée en septembre /octobre.

**L'élu** demande combien représentent les PEN cette année. **Le directeur** répond 2M€ et avec un calcul rapide estime la réalisation d'un GV MHI en 4 semaines.

**Le directeur** ajoute que les améliorations doivent porter avant le CF SAX pour terminer la commande MHI EDF en novembre.

Les objectifs de la réunion de fixer les seuils de chaque indicateur sont rappelés.

**Un élu CGT** demande à cibler nos capacités actuelles pour calibrer nos indicateurs sécurité/qualité !

La date de fin sera donc le 30 novembre et le 1er décembre nous aurons la fraction de l'accord de Framatome.

**Un élu CGT** rappelle la date du CSE Central validant la fusion ce 20 avril.

**Le directeur** rappelle que nos résultats de 2021 ont été catastrophiques qu'il explique principalement par le bruit de fond dans les petits cintres qui ont perturbés la mise en caisse.

### PERSPECTIVES 2022 :

	Chiffre d'Affaire	Résultat Brut d'Exploitation.
<u>Prévision 2021 (30/11)</u>	25,9	-3,02
<u>Révision 2022 (30/11)</u>	36,9	- 4,4

**Le directeur** nous explique que le surcoût de la révision est dû à la marge sur MHI et au coût matière.

### PROPOSITIONS 2022 :

**Le directeur** nous propose après quelques ajustements :

Il est réalisé aujourd'hui avec les 2 DFHM produits en 2021+ 1DFHM et 1 MHI.

**Un élu CFDT** fait la remarque que MHI n'est pas terminé ! **Le directeur** admet qu'ils doivent être sondés CF SAX et mis en caisse.

Il faudra réaliser 4 GV MHI prévus en 8 mois à 900 tubes /semaine.

**Un élu CFDT** demande à supprimer 1 GV car ce ne serait pas réalisable.

**Le directeur** ajuste à 3 GV !

**Avec comme critères de déclenchement et la ligne de pourcentage de la masse salariale pour un total de 10% maximum et avec talon de 1000€ :**

<b>C.A</b>	21,9 M€	25,9M€	29,9 M€
% Masse Salariale	0%	1,5%	2,5%

## INFO CFDT FRAMATOME Tubes Nucléaires MONTBARD.

R.B.E	-3,02 M€	- 4,4 M€	- 5,6 M€
% Masse			
Salariale	0%	3%	5%

---

### Sécurité et Qualité majeure le résultat chacun de 1,15 maximum :

Sécurité : Si TRIR < ou égal à 5,58 TRIR coefficient 1,15 appliqué au résultat des critères financier.  
Il est aujourd'hui à 4,76 cela ne permet plus d'accident sur l'année.

Qualité : Si le taux de rebut est égal à 12% coefficient 1,15 appliqué au résultat des critères financier.  
Si le taux de rebut est à 16% coefficient et de 1 (calcul linéaire entre les 2 points).

**Une élue CFE** demande un suivi du taux de rebut à la semaine !

### Suite à notre demande de complément d'information :

Nous avons demandé de mettre le taux de rebut de la fin de notre première commande MHI comme référence maximum du critère qualité de notre futur accord soit :

Critère = 1 si taux de rebut  $\geq$  19%

Critère = 1,15 si taux de rebut  $\leq$  12%

Par ailleurs dans le planning usine il est fait référence à une hypothèse de taux de rebut de 14,5%, pour MHI et sur le budget il est de 11,5% !

### Pendant la deuxième réunion du mardi 12 à 10 h30 :

La direction revient sur la diffusion du QR code pour le calcul global de notre nouvelle structure de rémunération, car ce n'est qu'une approche du résultat final déduit de notre accord passerelle.

La direction trouve des écarts importants le QR code proposé aux salariés et leur simulation ?

Il est convenu de comparer nos calculs pour vérifier l'interprétation des chiffres.

La direction demande à la CFDT de faire un erratum !

Après vérification il y avait surtout des erreurs liées à notre approche globale comparée à des éléments personnels de rémunération ou une interprétation erronée de l'accord.

Tous rentrent dans l'ordre : Le logiciel sera modifié pour être plus précis et sera diffusé pour télécharger cette nouvelle version de logiciel aux salariés.

L'ancienneté, qui est conventionnelle, est exclue du calcul étant donné qu'elle sera identique chez Framatome. La POT est également exclue puisqu'elle est compensée par la future POT de 400€ plus l'intégration de 200€ dans le salaire de base.

Le principe est que la rémunération annuelle ne doit pas être inférieure avant les modifications. Celle-ci est ensuite divisée en 13 et le treizième mois est distribué en juin et décembre par moitié.

Pour les cadres c'est plus facile car ce sont juste des pourcentages de bonus annuel entre 5 et 10% du salaire annuel en fonction d'objectifs personnels et collectifs.

### Pour le point intéressement :

La direction ne veut pas adapter le pourcentage maximum avec la valeur réalisée sur le premier GV MHI ?

Les organisations syndicales ont pourtant argumenté sur le faible impact sur la prime et le principe de se caler sur la réalité effective des chiffres utilisés.

La direction répète que les critères qualité sont non négociables et que notre objectif maxi reste à 16% !

**VOS REPRESENTANTS C.F.D.T ...un travail d'équipe à votre Service.**